

Cette présentation a été effectuée le 11 mars 2010, au cours de la journée « Dépistage et surveillance médicale en santé au travail. Comment procéder ? » dans le cadre des Journées annuelles de santé publique (JASP) 2010. L'ensemble des présentations est disponible sur le site Web des JASP, à l'adresse <http://www.inspq.qc.ca/archives/>.

Le troisième nœud décisionnel

JASP 2009
Atelier méthodologique

*Adapté de la présentation faite à la
TCNSAT par
Maurice Poulin, md
INSPO*

par Bernard Pouliot, MD
et Pierre Deshaies, MD

2010-03-11

information
formation
recherche
coopération internationale

Institut national de santé publique
Québec

1. Les conditions de base sont-elles réunies pour justifier de poursuivre l'évaluation ?
2. Quelle est la balance des bénéfices du dépistage par rapport à ses inconvénients, en tenant compte de la qualité de la preuve ?
3. Dans quelle mesure le dépistage possède-t-il les qualités recherchées pour sa mise en œuvre ?

Recommandation

A-B → Proposer systématiquement à la population cible

C → Considérer l'application à des sous-groupes de la population cible

D-I → Ne pas proposer à la population cible, possibilité pour certains individus

E → Ne pas procéder au dépistage

2

Institut national de santé publique
Québec

Qualités recherchées (15)

- Critères 3-1 à 3-11
Conditions de réussite afin que toute activité de dépistage soit réalisée de manière appropriée et optimale.
- Critères 3-12 à 3-15
Président à l'instauration d'un programme de dépistage ou à l'imposition d'un examen à des travailleurs
Recommandés pour une activité de dépistage, mais obligatoire pour un programme de dépistage.

3



Institut national
de santé publique
Québec



Qualités recherchées (15)

- Prévention primaire 3-1
- Confirmation des résultats 3-2
- Interventions suite aux résultats 3-3 et 3-4
- Population cible : identification et rejoindre 3-5
- Acceptabilité éthique, juridique et social 3-6
- Organisation et gestion 3-7 à 3-9
- Information / consentement 3-10
- Confidentialité 3-11
- Évaluation et gestion d'un programme 3-12 à 3-15

4



Institut national
de santé publique
Québec



À souligner

Pour les Qualités recherchées :

- « devrait » indique une recommandation ou ce qui est conseillé et préférable, mais sans en faire une obligation absolue (tous sauf 1);
- « doit » indique une obligation (partie de 10).
- TOUS les critères doivent être considérés, mais pas de « recette » pour décider

5



Institut national
de santé publique
Québec



Prévention primaire

- 3-1 Le dépistage **devrait** être réalisé en **complémentarité** avec les mesures de prévention primaire nécessaires (c'est-à-dire réduction de l'exposition, amélioration des méthodes de travail, etc.) et **ne devrait pas** être réalisé au détriment de celles-ci.

6



Institut national
de santé publique
Québec



Confirmation des résultats

- 3-2 Dans le cas du dépistage d'une maladie, les **résultats anormaux devraient** être **confirmés** par des tests diagnostiques avant tout traitement, excepté si le test de dépistage est déjà un test diagnostique.
 - Bonne pratique clinique \Rightarrow confirmation diagnostique avant toute intervention
 - Pour éviter que le résultat du test de dépistage soit considéré à tort comme diagnostic



formation

7

Institut national
de santé publique
Québec



Interventions subséquentes

- 3-3 Le suivi médical et professionnel des individus dont le **résultat du test est anormal, incluant celui des découvertes fortuites, devrait** avoir été défini.
 - Réfère à la trajectoire clinique (démarche diagnostique, traitement, réadaptation, etc.)
 - Aspect **critique** dans l'organisation d'une activité de dépistage
- 3-4 Pour les **résultats équivoques au test** de dépistage, les interventions subséquentes appropriées **devraient** avoir été définies.
 - Si résultats dans la zone difficile à interpréter \Rightarrow définir les actions, par exemple : reprise du test, test complémentaire, etc.



formation

8

Institut national
de santé publique
Québec



Population cible

- 3-5 Il **faudrait** s'assurer de pouvoir **identifier et joindre les individus** de la population cible.
 - S'assurer que les individus définis précédemment pourront être identifiés puis rejoints (en lien avec le principe d'équité)
 - Déterminer une stratégie permettant :
 - D'identifier tous les sous-groupes de la population cible
 - De favoriser le repérage de ces individus

9



Institut national
de santé publique
Québec



Acceptabilité

- 3-6 Les tests de dépistage, les tests diagnostiques et les traitements ainsi que le choix de la population cible **devraient** être **acceptables aux plans éthique, juridique et social**.
 - Acceptabilité est tributaire de plusieurs facteurs : la nature du risque, les inconvénients causés à la personne dépistée et les connaissances que possède la population cible sur la question

10



Institut national
de santé publique
Québec



Organisation et gestion

- 3-7 Les **but** et **objectifs visés**, et les **responsabilités de chaque acteur devraient** être déterminés.

But : permet de préciser les résultats et les retombées pratiques attendues et ses bénéfices pour la pop. cible

Objectifs visés : énoncé décrivant les résultats en terme d'états à atteindre ou de comportements à développer

Responsabilités : déterminer les responsabilités pour toutes les étapes du processus de dépistage (coordination, identification de la population, ... traitement, suivi médical, jusqu'à l'évaluation)

11



Institut national
de santé publique
Québec



Organisation et gestion (suite)

- 3-8 Il **faudrait** disposer du **personnel formé et des ressources nécessaires** pour le recrutement des participants, les tests de dépistage, le diagnostic, l'intervention et le suivi approprié à chaque étape ainsi que pour la gestion et la continuité des activités de dépistage.
 - Disponibilité avant de débiter le dépistage ?

12



Institut national
de santé publique
Québec



Organisation et gestion (suite)

- **3-9 La périodicité du dépistage devrait être déterminée en fonction de l'histoire naturelle de la maladie.**
 - Période propice à la détection d'une maladie
⇒ phase présymptomatique
(ou symptomatique précoce)
 - La périodicité cherche à minimiser le nombre de malades diagnostiqués dans la période se situant entre un résultat de dépistage normal et l'examen de dépistage suivant

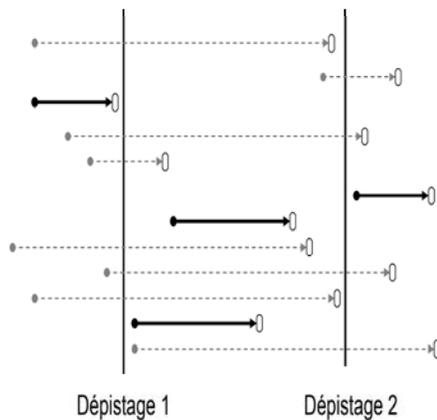
13



Institut national
de santé publique
Québec

Impact de la périodicité du dépistage sur la possibilité de détecter les cancers d'intervalle

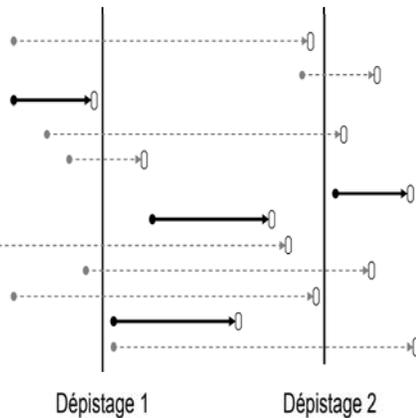
a) Dépistage selon une périodicité donnée



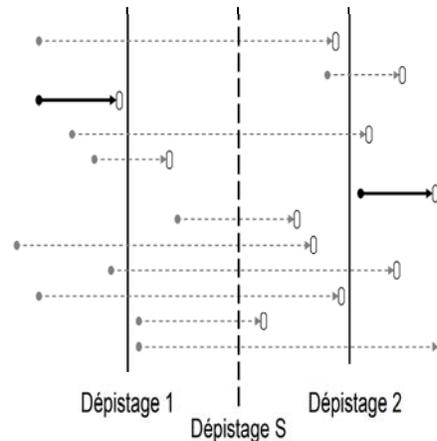
Adapté de Welch (2005).

Impact de la périodicité du dépistage sur la possibilité de détecter les cancers d'intervalle

a) Dépistage selon une périodicité donnée



b) Ajout d'un dépistage supplémentaire (S)



Adapté de Welch (2005).

Information / consentement

- **3-10** L'information sur **les bénéfices et les inconvénients du dépistage** au plan **populationnel** ainsi qu'au plan **individuel pour la personne dépistée** **devrait** être communiquée à cette personne. La décision de participer à un dépistage et d'en connaître ou non le résultat **doit** être prise **de façon libre et éclairée**.
 - Critère éthique : consentement libre et éclairé et la décision informée

Confidentialité

- **3-11 Aucune donnée à caractère personnel** issue d'un dépistage **ne devrait être communiquée à un tiers**, incluant l'employeur, à moins que l'individu n'ait donné son autorisation explicite ou que cela soit prescrit par voie législative.

17



Institut national
de santé publique
Québec

Évaluation et gestion d'un programme

Pour une activité de dépistage, il est recommandé de répondre aussi aux critères suivants, alors que pour un programme de dépistage, ces critères (3-12 à 3-15) sont obligatoires.

- **3-12** La structure de gouvernance qui sera imputable de l'allocation des ressources et de l'impact du programme **devrait** être identifiée.
- **3-13** Des mécanismes appropriés d'assurance de la qualité **devraient** être mis en place.
 - Reproductibilité des résultats des tests

18



Institut national
de santé publique
Québec

Évaluation et gestion d'un programme (suite)

- **3-14** Tout dépistage **devrait** faire l'objet d'une évaluation périodique (structure, processus, résultats, impacts).
- **3-15** Une veille scientifique portant sur les éléments pertinents du dépistage **devrait** être mise en place afin de tenir compte de l'évolution des connaissances.